

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2024 - 71

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 05 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 juin à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 30 mai 2024.

Présents : Jacques ARNOUX, Agnès BALZER, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Patrick BOIS, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Christian CHIALE, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Karin THEOLIER.

Absents : Roland AVENIERE, Jean-Marc BUTTARD, Marc KONAREFF, Gilles MARGUERON, Erica SANDFORD, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

Procurations : Jean-Marc BUTTARD à Christian SACCHI
Erica SANDFORD à Natacha BRENIER
Jérémy TRACQ à Denise MELOT

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Nombre de pouvoirs : 03

Nombre de votants : 25

Monsieur Christian SACCHI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Contrat Départemental de Savoie - Maurienne

- **Actions en faveur de l'immobilier de loisir -Territoire de Haute Maurienne Vanoise**
- **Demande de financement Département de la Savoie**

Monsieur Stéphane BECT, Conseiller délégué, rappelle à l'assemblée les actions envisagées sur la thématique de l'immobilier de loisir sur le territoire de Haute Maurienne Vanoise pour la période allant de juin 2024 à mai 2027 conformément au plan d'actions de la politique de l'habitat et de l'immobilier de loisir de la CCHMV validé lors de la séance du Conseil communautaire du 06 décembre 2023.

Il indique que ces actions peuvent faire l'objet d'une demande de financement au Département de la Savoie dans le cadre du Contrat Départemental de Savoie - Maurienne.

Il expose également qu'une demande similaire est portée par l'Office de tourisme « Haute Maurienne Vanoise Tourisme » auprès du Département de la Savoie pour ses propres actions en matière d'immobilier de loisir.

Monsieur le Conseiller délégué présente le plan d'actions, le planning et le montant desdites actions à hauteur d'un montant prévisionnel de 268 000 euros TTC portées par la CCHMV pour les 3 prochaines années.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,

Vu l'exposé de Monsieur le Conseiller délégué,

Vu la proposition de plan d'actions,

Vu le règlement du Contrat Départemental de Savoie - Maurienne,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement du plan d'actions proposé et porté par la CCHMV en matière d'immobilier de loisir ;
- **Sollicite** le Département de la Savoie afin de participer au financement des actions dans le cadre du Contrat départemental de Savoie – Maurienne ;
- **Sollicite** le versement d'une subvention la plus élevée possible ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.

Pour copie conforme, Modane, le 07 juin 2024.

Le Président
Christian SIMON

